

Règlement de la marche four et terroir organisé par l'association le coupis

1. Thème de la manifestation : randonnée pédestre et repas

2. Description : la randonnée four et terroir offre la possibilité à un large public, d'effectuer une promenade .Deux circuits vous sont proposés 12 kilomètres ou 16 kilomètres à travers la commune de la Chapelle des Marais en passant par quatre stands de restauration en plein air. Les départs se feront entre 10h30 et 11h00.

3. Organisateurs : association le coupis

4. Participations : la participation se fait uniquement sur inscription. L'inscription est validée par le paiement. Le nombre de participants est limité.les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des fiches d'inscriptions.les mineurs devront être accompagnés par un adulte.

5. Equipement : prévoir des chaussures de randonnées ou des baskets ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques.

6. Conditions d'annulation :

a) du fait des organisateurs : en cas de conditions météorologiques exceptionnels (avis de tempête par exemple) ou d'un nombre de participants insuffisants, la manifestation serait annulée

b) en cas de non participation, le montant de l'inscription restera acquis aux organisateurs

7. Responsabilités : l'association est assurée en responsabilité civile. Elle décline toute responsabilité en cas de vol, maladie, défaut d'un participant, accident ou perte durant la manifestation. L'inscription vaut déclaration de bonne santé.

8. La responsabilité des participants est engagée sur le parcours par le respect du parcours le respect l'environnement et des mineurs qui les accompagnent

9. Les participants devront respecter les lieux et suivre le balisage

10. Les chiens ne sont tolérés que s'ils sont tenus en laisse. Vaccination antirabique obligatoire. Catégories 1 et 2 interdites conforme à la réglementation (muselée)

11. Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci

12. Les mineurs sont sous la responsabilité d'un adulte. L'association décline toute responsabilité.

13. L'inscription vaut acceptation du présent règlement
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, a consommer avec modération